




SAVIEZ-VOUS QUE...

... certaines catégories de matières seront interdites d'enfouissement d'ici quelques années?

Interdiction d'enfouissement		
Selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015		
		
Papier et carton d'ici 2013	Bois d'ici 2014	Matières organiques d'ici 2020

La Politique fixe aussi ces objectifs, tous secteurs confondus

Papier, carton, plastique, verre et métal	Matières organiques	Résidus de béton, de brique et d'asphalte	Résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment
Recycler 70 %	Recycler 60 %	Recycler ou valoriser 80 %	Trier ou acheminer à un centre de tri 70 %

... l'enfouissement est plus coûteux que jamais : 20,38 \$/tonne

SOLUTIONS ?

Réduction à la source

C'est la meilleure solution pour faire des économies et répondre aux obligations et objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles. Ce principe vise à prévenir la création de déchets en optimisant l'utilisation des ressources. Il permet donc de tirer davantage profit de chaque dollar investi et ainsi réduire les achats et les dépenses de l'entreprise ou de l'institution.



LE GUIDE

Programme de reconnaissance



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Ce programme peut vous aider à améliorer votre gestion des matières résiduelles. Faites comme ces leaders de votre région et adhérez à **ICI ON RECYCLE!**

- Alimentation Coop La Pocatière
- Co-éco
- Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière
- SADC du Kamouraska

Réemploi, recyclage et valorisation

Vous pouvez aussi améliorer votre gestion des matières résiduelles en faisant du réemploi, du recyclage et de la valorisation de matières.

Pour plus d'information, communiquez avec le



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT
BAS-SAINT-LAURENT

418 721-5711 / crebsl_projet@globetrotter.net / www.crebsl.com